

 <p><b>ACADÉMIE DE RENNES</b> Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine</p>	<p>MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL <b>D'ILLE-ET-VILAINE</b> ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2024</p>	Fiche postes à entretien - N° 11
			Poste coordonnateur AESH
Division du 1 <sup>er</sup> degré - DIV 1 C	<p><u>Renseignements :</u> Tél. 02.99.25.11.06 Courriel : <a href="mailto:ce.ien35.ashdep2d@ac-rennes.fr">ce.ien35.ashdep2d@ac-rennes.fr</a></p>		
Courriel : <a href="mailto:ce.35div1aff@ac-rennes.fr">ce.35div1aff@ac-rennes.fr</a>			

**Poste d'enseignant chargé d'assurer la coordination départementale du pôle Aides humaines**  
(Service ASH)

Codification et implantation Mouvement intra : REF – IEN ASH PARCOURS 2<sup>ND</sup> DEGRE

Modalités de candidatures et entretiens

- **Lettre de motivation et CV transmis à la DSDEN d'ILLE ET VILAINE** - Service DIV1C, pour le 08 février 2024, par courriel sur l'adresse : [ce.35div1aff@ac-rennes.fr](mailto:ce.35div1aff@ac-rennes.fr)
- **Commission d'entretiens en présentiel ou en distanciel en mars 2024** – Convocation adressée sur l'adresse courriel académique (Dates prévisionnelles des entretiens : du 15/03/2024 au 27/03/2024)
- **Saisie des vœux dans SIAM 1er degré courant avril 2024** (Dates prévisionnelles 01/04/2024 au 15/04/2024)

Le Pôle Aides Humaines, implanté à la DSDEN 35, a pour mission d'assurer la mise en œuvre de l'accompagnement des élèves en situation de handicap pour lesquels une aide a été reconnue nécessaire par décision de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie).

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre du Projet Personnalisé de scolarisation de l'élève.

Le responsable, chargé d'assurer la coordination départementale du dispositif aides humaines et de son animation, est membre de l'équipe du service ASH. Il organise et planifie les emplois du temps des AESH en liaison avec les pilotes des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL). Il assure la cohérence de leurs interventions et anime les réunions organisées à leur intention en lien avec les PIAL. Il est chargé d'organiser la formation d'adaptation à l'emploi des personnels.

Le coordonnateur et les membres du pôle assurent le lien entre les écoles, la MDPH, les familles et les PIAL afin d'ajuster l'accompagnement aux besoins repérés de l'élève. Il travaille en lien étroit avec la MDPH pour aider cette dernière dans l'instruction des demandes et participe à l'animation et au suivi de ce dispositif sous l'autorité des I.E.N. ASH.

Il anime le réseau départemental des pilotes et coordonnateurs de PIAL.

Son activité quotidienne le met en relation avec de très nombreux partenaires.

Les candidats doivent être de préférence titulaires d'une spécialisation (CAPPEI ou CAPA SH) ou posséder une expérience en matière d'animation et de coordination de tout dispositif comparable.

De solides compétences relationnelles sont essentielles. Le coordonnateur départemental des AESH doit être un enseignant rigoureux, diplomate et disposer de réelles capacités d'analyse de situations complexes.

Il doit de plus rendre compte régulièrement et rapidement de l'état des lieux du dispositif.

Spécificités liés au poste :

Le poste ne s'exerçant pas devant élèves, l'enseignant est soumis à une organisation de 1607h annuelles, dont une partie durant les vacances scolaires, à définir avec le supérieur hiérarchique.